

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 JUILLET 2012**

**Délibération
n°2012.07.109.B**

**Raccordement de la
lagune de SAINT
SATURNIN sur la
station d'épuration de
Fléac - Demande de
subvention auprès de
l'Agence de l'Eau
Adour Garonne**

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2012

**DELIBERATION
N° 2012.07.109.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : Madame GODICHAUD

RACCORDEMENT DE LA LAGUNE DE SAINT SATURNIN SUR LA STATION D'EPURATION DE FLEAC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

Dans le cadre des objectifs de l'arrêté préfectoral du 28 mai 2003 sur la réduction des flux de substances polluantes de l'agglomération d'Angoulême, le GrandAngoulême a entrepris la construction d'une station d'épuration « Les Murailles » située sur la commune de Fléac, d'une capacité de 57 000 eq.h, et qui a reçu les premiers effluents en mai 2012.

Au terme des travaux en cours, objet d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, les effluents des stations de Fléac, Linars, Nersac, La Couronne ainsi que le dépistage d'une partie des affluents traités à Frégeneuil via le poste de refoulement des Eaux Claires à Saint Michel, seront acheminés et traités sur la nouvelle station d'épuration.

Afin de répondre totalement aux obligations de la directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines) et de l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2010 portant sur l'autorisation du système d'assainissement de la Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême, il convient de procéder aux travaux de suppression de la lagune de Saint Saturnin et d'acheminer les effluents vers la station d'épuration « Les Murailles » à Fléac.

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du partenariat Agence de l'Eau – GrandAngoulême intitulé « Accord cadre 2012-2014 – Pour une gestion durable et solidaire de l'eau » signé le 10 novembre 2011.

L'ensemble du programme de cette opération est estimé à 1,6 M € HT se répartissant de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| 1. opérations préalables (dévoiements réseaux, études, levés topographiques) | 160 000 € HT |
| 2. canalisations gravitaires et refoulements | 900 000 € HT |
| 3. ouvrages hydrauliques (postes de refoulement) | 200 000 € HT |
| 4. missions connexes (géotechnique, contrôles techniques, SPS, contrôle charte de qualité, maîtrise d'œuvre etc...) | 240 000 € HT |
| 5. divers et imprévus | 100 000 € HT |

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 13 juin 2012,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions auprès des partenaires institutionnels, notamment auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour financer les travaux de suppression de la lagune de Saint Saturnin et d'acheminer les effluents vers la station d'épuration « Les Murailles » à Fléac.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 11 juillet 2012